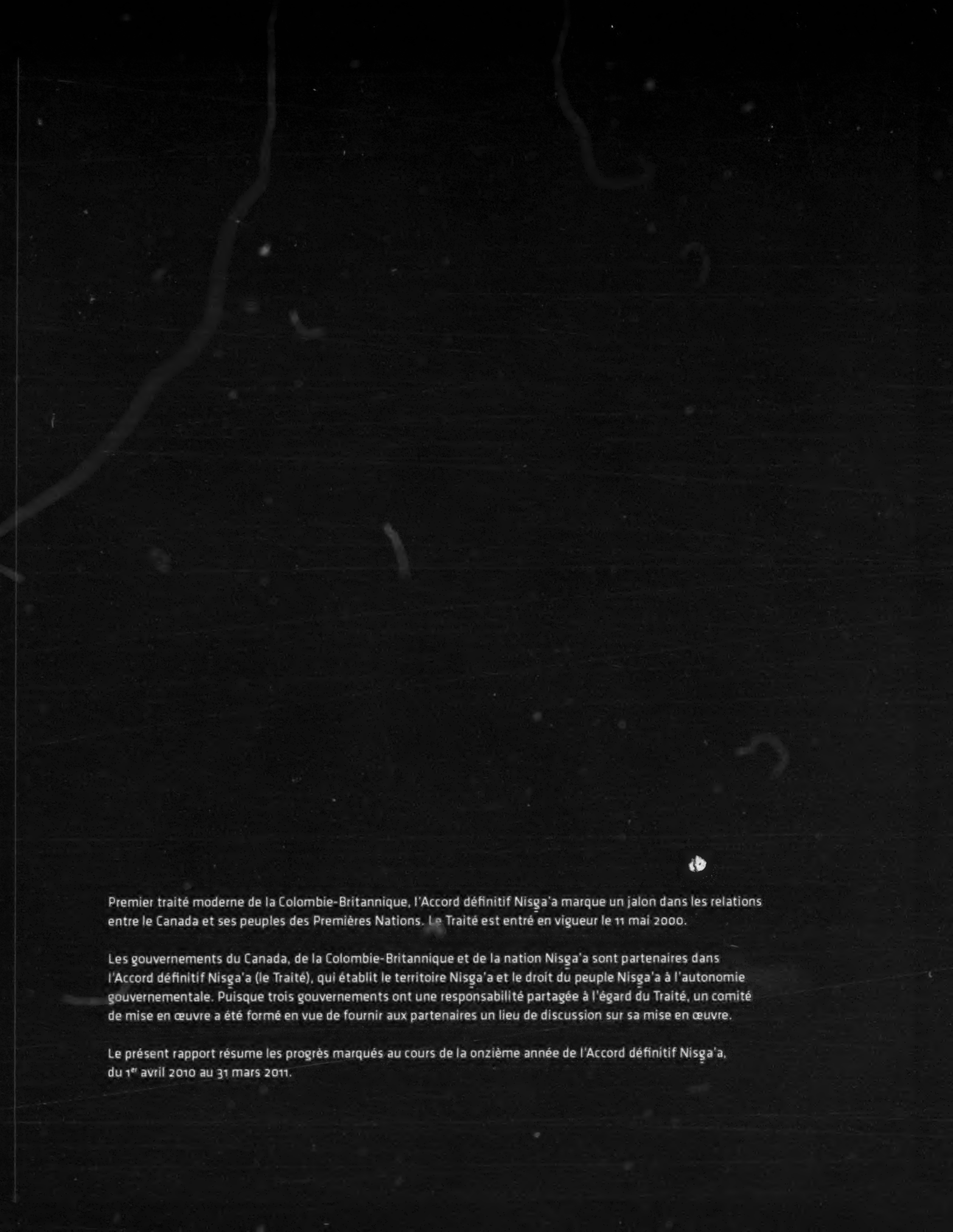

Premier traité moderne de la Colombie-Britannique, l'Accord définitif Nisga'a marque un jalon dans les relations entre le Canada et ses peuples des Premières Nations. Le Traité est entré en vigueur le 11 mai 2000.

Les gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique et de la nation Nisga'a sont partenaires dans l'Accord définitif Nisga'a (le Traité), qui établit le territoire Nisga'a et le droit du peuple Nisga'a à l'autonomie gouvernementale. Puisque trois gouvernements ont une responsabilité partagée à l'égard du Traité, un comité de mise en œuvre a été formé en vue de fournir aux partenaires un lieu de discussion sur sa mise en œuvre.

Le présent rapport résume les progrès marqués au cours de la onzième année de l'Accord définitif Nisga'a, du 1er avril 2010 au 31 mars 2011.

# *Hli gadihl Nisg̱a'a ahl K̲'alii Aksim Lisims*

# *Nisg̱a'a – Le peuple de la rivière Nass*

**NOTRE TERRITOIRE**

K̲'alii Aksim Lisims (la rivière Nass) traverse un territoire formé de montagnes sacrées et de forêts denses s'étendant le long de la côte canadienne du Pacifique. Le peuple Nisg̱a'a vit dans la vallée de la rivière Nass depuis des temps immémoriaux. Aujourd'hui, la nation Nisg̱a'a comprend plus de 6 778 personnes résidant dans les villages Nisg̱a'a Gin̲olx, Lax̲g̲alts'ap, Gitwinksihlkw, New Aiyansh et, au-delà de la vallée de la Nass, à Terrace, à Prince Rupert / Port Edward, dans la région métropolitaine de Vancouver et ailleurs en Amérique du Nord.

**NOTRE TRAITÉ**

Le 11 mai 2000 a marqué la fin d'un périple de 113 ans, et les premiers pas dans une nouvelle direction. À cette date, qui marquait l'entrée en vigueur de l'Accord définitif Nisga'a (le Traité), la *Loi sur les Indiens* a cessé de s'appliquer au peuple Nisga'a (sauf aux fins de la détermination du statut d'« Indien »). L'Accord définitif Nisga'a est le premier traité de la Colombie-Britannique apportant une certitude constitutionnelle quant au droit à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations garanti par l'article 35. Le Traité reconnaît le territoire Nisga'a (2 000 km²) et ouvre la voie à des initiatives économiques conjointes pour la mise en valeur des ressources naturelles de la nation Nisga'a. Exemple d'espoir, de confiance et de coopération, l'Accord définitif Nisga'a est étudié par des gouvernements et des peuples autochtones de partout dans le monde.

**NOTRE GOUVERNEMENT**

Fiers citoyens de la Colombie-Britannique et du Canada, les Nisga'a ont la charge d'établir et de maintenir leurs propres institutions. La nation Nisga'a est représentée par le gouvernement Nisga'a Lisims (GNL), administration moderne et visionnaire fondée sur la culture et les valeurs traditionnelles. Le gouvernement Nisga'a peut adopter des lois dans une grande variété de domaines. Toutefois, cette compétence législative s'exerce parallèlement à celle des gouvernements fédéral et provincial. Conçu pour garantir la démocratie, la transparence et la reddition de comptes, le gouvernement Nisga'a est composé du GNL et des quatre gouvernements des villages Nisga'a.

**NOTRE VISION**

« Sayt-K'ilim-Ḡoot : un cœur une voie, une nation ». Le GNL s'est engagé à respecter sa vision dans ses programmes, ses services et des activités courantes.

## *Dans l'esprit de Sayt-K'ilim-Ḡoot, la nation Nisga'a est un lieu où :*

- notre règle Ayuuk, notre langue et notre culture forment la base de notre identité;
- l'apprentissage est un mode de vie;
- nous visons une prospérité durable et l'autosuffisance;
- nous favorisons la confiance et la compréhension par une communication efficace;
- notre gouvernance et nos services évoluent en fonction des besoins de nos gens.

*Ńilhl gan aluut'aahl naa ńuum̓ wil dip hooxhl ayuugam̓, algaxam̓, ganhl lip wilaa loom̓*

*Notre règle Ayuuk̲, notre langue et notre culture forment la base de notre identité*

Le gouvernement Nisg̱a'a Lisims est résolu à protéger et à promouvoir la culture Nisg̱a'a dans tous les aspects de la société. La règle Ayuuk̲hl Nisg̱a'a, qui représente les lois et les coutumes ancestrales du peuple Nisg̱a'a, éclaire, guide et inspire la culture Nisg̱a'a. Selon la Constitution, les Simgigat (chefs), les Sigidim Haanak̲' (matriarches) et nos honorables aînés Nisg̱a'a conseillent le gouvernement Nisg̱a'a sur les questions relatives aux valeurs traditionnelles de la nation au sein du Conseil des aînés. De plus, le gouvernement Nisg̱a'a doit respecter la langue et la culture Nisg̱a'a et en encourager l'usage et la pratique.

**MINISTÈRE DES AYUUK̲HL NISG̱A'A**

Le ministère des Ayuuk̲hl Nisg̱a'a (MAN) a pour mandat de protéger, de préserver et de promouvoir la langue, la culture et l'histoire Nisg̱a'a par les moyens suivants :

- élaboration et tenue du système de catalogage des archives Nisg̱a'a
- numérisation des entrevues audio avec des aînés et d'anciens dirigeants
- services de ressources et de soutien administratif pour le Conseil des aînés et divers comités du gouvernement
- liaison et négociations avec des musées et des instituts externes
- travail de collaboration et de soutien pour différents projets relatifs à la langue et à la culture entrepris par différents intervenants du GNL
- recherche et publication d'ouvrages sur des aspects importants de la culture Nisg̱a'a
- soutien d'autres initiatives du GNL en matière de langue et de culture

Durant la période de référence, le MAN a joué un rôle central dans la réception des artefacts Nisg̱a'a et le travail préparatoire à l'achèvement et à l'ouverture du Musée Nisg̱a'a.

**MUSÉE NISG̱A'A**

La construction de l'édifice élancé d'une superficie de 3 048 mètres carrés à Lax̲galts'ap était largement complétée à la fin de la période de référence. En prévision de l'inauguration du Musée, le Royal BC Museum et le Musée canadien des civilisations ont transféré juridiquement et physiquement à la nation Nisg̱a'a des artefacts énumérés à l'annexe L-3 de l'Accord définitif Nisg̱a'a. Rapatriés dans le cadre du processus de négociation des traités, plus de 300 artefacts Nisg̱a'a ont été retournés et seront présentés au Musée Nisg̱a'a.

Institution permanente vouée à la préservation et à la célébration de toutes les manifestations de la culture Nisg̱a'a, le Musée Nisg̱a'a est appelé à devenir un centre de recherche, d'apprentissage et de tourisme culturel dans le Nord-Ouest de la Colombie-Britannique. Le projet est financé en totalité par la Fondation Nisg̱a'a et le GNL.

## ANHLUUT'UKWSIM LAX̲MIHL ANGWINGA'ASANSKWHL NISG̲A'A
## PARC COMMÉMORATIF DU CHAMP DE LAVE DES NISG̲A'A

Le Parc commémoratif du champ de lave, premier parc provincial géré conjointement par une Première Nation et la Colombie-Britannique, offre des particularités naturelles spectaculaires et propose une introduction frappante à la culture Nisg̲a'a. La coulée de basalte alcalin Nisg̲a'a est l'un des phénomènes volcaniques les plus récents et les plus accessibles de la province. Avec son camp de caravaning de 16 places, des aires de pique-nique, un centre d'information pour les visiteurs, des rampes de mise à l'eau et des aménagements pour de courtes randonnées, le parc offre une vaste gamme d'activités et la possibilité de mieux connaître la culture Nisg̲a'a et l'histoire naturelle de la région. La Colombie-Britannique finance un accord annuel relatif aux services et à l'entretien du parc (52 166 $).

**« NOUS DEVONS PRÉSERVER NOTRE MODE DE VIE, BASÉ SUR LA RÈGLE NISG̲A'A AYUUK̲. NOUS DEVONS VEILLER À CE QU'IL SOIT TRANSMIS, COMME IL SE DOIT, À NOS ENFANTS QUI NOUS SUIVRONT. »** – Ayuuk̲hl Nisg̲a'a

*Huxwdii adigwil yukwhl siwilaaksim̓*

# *L'apprentissage est un mode de vie*

La nation Nisg̱a'a est déterminée à améliorer son système d'éducation, à aider les adultes à suivre plus de formations et à encourager tous les Nisg̱a'a à acquérir de nouvelles connaissances toute leur vie, afin de contribuer à renforcer l'économie et la société Nisg̱a'a.

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Sur le territoire Nisg̱a'a, l'enseignement primaire et secondaire est régi par l'Arrondissement scolaire 92 (Nisg̱a'a), qui fait partie du système public de la Colombie-Britannique. Le conseil scolaire est composé de quatre membres Nisg̱a'a (représentant chacun un village Nisg̱a'a) et d'un membre non Nisg̱a'a. En partenariat avec l'Arrondissement scolaire, le gouvernement Nisg̱a'a Lisims travaille à promouvoir et à protéger la langue et la culture Nisg̱a'a, tout en s'efforçant de hausser la norme d'instruction pour tous les jeunes de la vallée de la Nass.

Durant la période de référence, la Colombie-Britannique a alloué à l'Arrondissement scolaire 92 (Nisg̱a'a) une somme totale de 7,1 millions de dollars en fonds de fonctionnement pour l'année scolaire 2010-2011. La province a aussi financé l'Équipe Nisg̱a'a pour l'instruction des jeunes enfants (Early Learning Leadership Team) dans le but d'aider l'Arrondissement scolaire 92 (Nisg̱a'a) à renforcer ses capacités en matière d'enseignement préscolaire. Une somme de 102 400 $ a été versée pour aider le programme à coordonner les initiatives locales dans ce domaine. La Colombie-Britannique verse aussi aux organisations admissibles du territoire Nisg̱a'a des subventions pour les loisirs et leur délivre des permis pour la tenue d'événements. L'école primaire et secondaire Nisg̱a'a a reçu des subventions totalisant 84 710 $ depuis la date d'entrée en vigueur de l'Accord définitif (dont 6 300 $ durant la période de référence). L'Arrondissement scolaire 92 (Nisg̱a'a) a aussi reçu 126 721 $ en paiements du programme CommunityLINK, pour soutenir des services comme les programmes de petits déjeuners et de dîners, les programmes d'école communautaire, les travailleurs de soutien en milieu scolaire ainsi que les services-conseils pour les enfants et les jeunes à risque.

**Taux combinés d'inscription et d'achèvement des études postsecondaires des citoyens Nisg̱a'a 2006-2011**
(Citoyens Nisg̱a'a admissibles au diplôme)

| | INSCRIPTIONS* | | TAUX D'ACHÈVEMENT % | |
|---|---|---|---|---|
| ANNÉE | FEMMES | HOMMES | FEMMES | HOMMES |
| 2010-2011 | 169 | 107 | 53,49 % | 64,52 % |
| 2009-2010 | 144 | 87 | 70,30 % | 75,38 % |
| 2008-2009 | 128 | 92 | 48,44 % | 52,17 % |
| 2007-2008 | 152 | 104 | 48,68 % | 47,12 % |
| 2006-2007 | 126 | 58 | 42,06 % | 47,12 % |

*Comprend université, collège, Open Learning Agency, instituts et établissements d'enseignement postsecondaire privés.

## INSTITUT WILP WILX̱O'OSKWHL NISG̱A'A

L'Institut Wilp Wilx̱o'oskwhl Nisg̱a'a (IWWN) est un institut communautaire d'enseignement postsecondaire et de formation autochtone axé sur l'élève, œuvrant dans trois domaines : apprentissage scolaire, apprentissage professionnel et technique et apprentissage permanent. Au moyen de partenariats avec différents établissements postsecondaires pub-

lics. l'IWWN offre une gamme de programmes et de formations dont la maîtrise ès arts, le baccalauréat ès arts (études sur les Premières Nations), la préparation aux études universitaires ou collégiales, l'attestation d'atteinte de la 12e année, une formation professionnelle et technique ainsi que des programmes de formation continue. Le cours sur la langue et la culture Nisga'a est l'un de ceux qui comptent le plus grand nombre d'inscriptions à l'IWWN. Selon les données de l'Institut, 1 354 étudiants ont achevé le cours en langue Nisga'a et 747, le cours sur la culture Nisga'a.

Durant la période de référence, l'IWWN a consigné 225 inscriptions à ses programmes d'enseignement et 957 à ses programmes de formation professionnelle et technique (239 certificats de formation professionnelle et technique ont été délivrés). Depuis que l'IWWN a été constitué en société, en 1993, 261 étudiants ont obtenu les diplômes suivants :

**Apprentissage scolaire**

- 34 baccalauréats ès arts
- 2 baccalauréats ès sciences (la plupart des cours ont été offerts par l'IWWN)
- 1 baccalauréat en études commerciales (la plupart des cours ont été offerts par l'IWWN)
- 1 diplôme en études sur la langue et la culture des Premières Nations
- 1 diplôme en études sur la langue et l'éducation des Premières Nations
- 3 doctorats honorifiques en droit
- 1 titre de professeure émérite

**Diplômes d'études**

- 43 certificats d'études Nisga'a
- 6 certificats en études sur les langues des Premières Nations – Nisga'a
- 39 certificats en études générales sur les Premières Nations

**Certificats de formation professionnelle/technique**

- 239 (différents domaines)

**Sources de financement de l'Institut WWN**

| | |
|---|---|
| AFB ENTRE LA NATION NISGA'A ET LE CANADA | 323 861 $ |
| AFB ENTRE LA NATION NISGA'A ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE | 280 000 $ |
| UNBC-WWNI FEDERATED AGREEMENT (COLOMBIE-BRITANNIQUE) | 216 000 $ |
| SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AUX ÉTUDIANTS INDIENS (CANADA) | 171 820 $ |
| SANTÉ CANADA | 27 000 $ |
| UNBC-WWNI ENDOWMENT FUND* | 0 $ |

*Par la Vancouver Foundation. Valeur actuelle : 1 012 251 $. Les intérêts accumulés par ce fonds servent à financer partiellement le programme de langue Nisga'a à l'Institut WWN. Pas de décaissement durant la période de référence.

## FONDS DE DOTATION UNBC WILP WILXO'OSKWHL NISGA'A

Le Fonds de dotation UNBC Wilp Wilxo'oskwhl Nisga'a (œuvre de bienfaisance enregistrée) a été créé dans le but de constituer une base de financement sûre et indépendante pour les projets d'immobilisations de l'IWWN, les bourses d'étude et d'entretien, le perfectionnement des professeurs et du personnel et d'autres priorités. Dès le début, l'IWWN a bénéficié d'un appui solide tant du peuple Nisga'a que de la Colombie-Britannique. Pour manifester son appui, le secteur des affaires Nisga'a a versé initialement 100 000 $, puis un don de 250 000 $ au Fonds de dotation Nisga'a (tel qu'il s'appelait à l'époque). La Colombie-Britannique et l'UNBC ont généreusement versé des fonds de contrepartie. Le fonds a continué de croître sous l'égide du Fonds de dotation UNBC Wilp Wilxo'oskwhl Nisga'a.

**Fonds de dotation UNBC Wilp Wilxo'oskwhl Nisga'a**
(Valeur annuelle du fonds au 31 mars)

*Sgihl gandi'akhla'amskw looṁ, gan wil dip dixyugwihl ha'am wil*

## *Nous visons une prospérité durable et l'autosuffisance*

Composante pleinement intégrée de l'économie du Nord-Ouest de la Colombie-Britannique, l'économie Nisga'a partage tant les possibilités que les défis de la région. Les principales industries de la vallée de la Nass sont la pêche et la foresterie. Les industries saisonnières de mise en valeur des ressources sont complétées par des emplois à plein temps au gouvernement et dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Depuis le 11 mai 2000, les améliorations apportées à l'infrastructure ont été source d'emplois et de perfectionnement, alors que le tourisme et les télécommunications offrent la possibilité d'étendre et de diversifier les perspectives d'emplois.

**« LA CRÉATION DE RICHESSE, PAR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET DES RESSOURCES, NOUS ÉCLAIRE DANS LA MARCHE À SUIVRE ET NOUS AIDERA À ACQUÉRIR LA LIBERTÉ DE DÉCIDER DE NOTRE PROPRE DESTINÉE. »** – Ayuukhl Nisga'a

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE NISGA'A

Par le ministère du Développement économique Nisga'a, le GNL offre aux entrepreneurs et aux organisations l'accès à des renseignements commerciaux, à des outils et à du capital financier. Le GNL investit dans la recherche-développement, l'infrastructure, les partenariats stratégiques et différents projets afin de stimuler l'économie Nisga'a, de soutenir les citoyens Nisga'a et de favoriser l'avènement d'une nouvelle ère de prospérité et de durabilité économiques. Depuis la date d'entrée en vigueur du Traité, le GNL s'est employé à jeter les bases de la prospérité et de l'autodétermination par la collaboration avec les gouvernements de village et les centres urbains Nisga'a. De cet effort résulte une vision commune d'une prospérité économique durable.

### PLAN DE MISE EN ŒUVRE « LA VOIX DES CITOYENS NISGA'A »

Le GNL a élaboré un plan économique axé sur la prospérité durable et l'autosuffisance. Contrairement aux plans de développement économique conventionnels, qui misent sur des investissements dans l'infrastructure et le marketing dans l'espoir de voir émerger de nouvelles entreprises, le plan de mise en œuvre « Les voix des citoyens Nisga'a » insiste sur les moyens de faciliter l'utilisation de l'infrastructure déjà en place dans le territoire Nisga'a.

Durant la période de référence, le GNL a recueilli les avis des citoyens Nisga'a et a élaboré une stratégie afin de mettre en œuvre le plan sur un horizon de 5 à 10 ans. Cette initiative stratégique vise à créer de la richesse et des possibilités par le développement économique et l'esprit d'entreprise.

### FONDS NISGA'A POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Le Fonds Nisga'a pour le développement des entreprises offre des conseils, des services et un soutien financier dans le but d'aider les entrepreneurs Nisga'a à être concurrentiels dans le marché mondial. Les bénéficiaires sont des entreprises Nisga'a, nouvelles ou établies, offrant des services ou des produits prometteurs destinés à différents secteurs de marché. Des fonds sont offerts pour appuyer les entreprises et renforcer les capacités, réaliser des études de faisabilité, payer des coûts de développement et effectuer des investissements dans l'infrastructure d'affaires; ils servent à permettre aux bénéficiaires d'obtenir des fonds d'établissements de

crédit et d'autres programmes de mise de fonds. Des investissements ont été effectués dans des projets touristiques, des entreprises de vente au détail et des entreprises à domicile, de petits projets de développement industriel et des projets d'entreprise. Durant la période de référence, 5 nouveaux projets ont été approuvés et ont créé 32 emplois (financement total de 81 200 $).

### GROUPES DE SOCIÉTÉ COMMERCIALES NISGA'A

Pour garantir la démarcation entre les intérêts commerciaux et les programmes et services gouvernementaux, la nation Nisga'a a créé des sociétés Nisga'a en vue de répondre à des besoins particuliers, comme la commercialisation du poisson (Nisga'a Fisheries Ltd.), la gestion des ressources forestières (Lisims Forest Resources), l'édification d'une infrastructure de télécommunications (enTel) et la promotion du tourisme (NCG Tourism). Ces sociétés sont gérées par le Nisga'a Commercial Group of Companies (NCG), qui a pour mission de promouvoir et de maintenir la prospérité économique et le bien-être de la nation Nisga'a et de ses citoyens par sa saine gestion, sa rentabilité et sa réputation d'excellence. Le NCG est détenu en propriété exclusive par la nation Nisga'a, mais est géré professionnellement par un conseil d'administration indépendant composé de membres en vue du milieu des affaires, qui font profiter l'organisme de leur vaste expérience et de leurs avis spontanés.

### MINISTÈRE DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Le GNL gère les ressources forestières Nisga'a afin de protéger ce patrimoine naturel et de créer des emplois pour les travailleurs Nisga'a. La durabilité écologique est un concept clé dans la conception et l'approbation de toutes les activités menées sur le territoire Nisga'a. La *Nisga'a Forest Act* fixe des normes élevées pour le maintien de la biodiversité. Le GNL gère aussi toutes les ressources terrestres et forestières sur le territoire Nisga'a, y compris les ressources non ligneuses. Le champignon du pin, aliment très prisé en Asie, est cueilli en saison et constitue une ressource précieuse des forêts Nisga'a.

Durant la période de référence, le Ministère a travaillé à la révision de la possibilité annuelle de coupe (PAC) pour le territoire Nisga'a et a entrepris l'inventaire des ressources ligneuses. Lorsque l'inventaire sera achevé, une analyse des ressources forestières permettra d'établir une nouvelle PAC pour le territoire Nisga'a. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord définitif, le niveau de sous-exploitation accumulé est considérable. Jusqu'à ce qu'une nouvelle PAC soit établie, les récoltes actuelles et futures seront allouées à l'intérieur du niveau de sous-exploitation.

Le GNL perçoit des droits de sylviculture pour assurer le financement à long terme de la reforestation des blocs de coupe sur le territoire Nisga'a. La valeur actuelle du fonds est de 1 million de dollars.

**Volume de bois récolté depuis 2000, en mètres cubes**

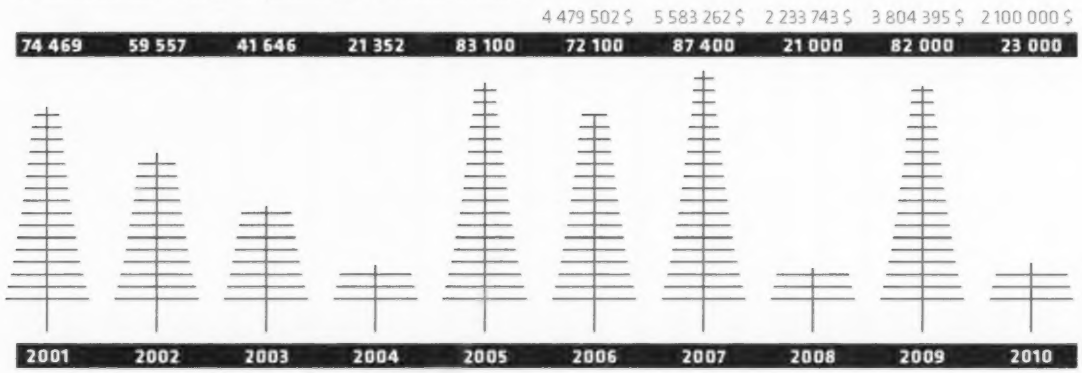


*Valeur en dollars des ventes de bois déclarées depuis 2006.

### FINANCEMENT PROVINCIAL

En 2003, après la faillite de New Skeena Forest Products, la Colombie-Britannique s'est acquittée des obligations non exécutées du Traité. Les travaux comprenaient la revégétation des blocs de coupe, l'entretien des routes et la désaffectation de deux chantiers abandonnés. Durant la période de référence, la Colombie-Britannique a entrepris les travaux suivants sur le territoire Nisga'a, généralement liés à des obligations concernant la concession de ferme forestière 1 – permis d'aménagement forestier A64298 de Skeena Cellulose :

- préparation du site : région de Fulmar Creek, 2 hectares (1 684 $)
- plantation d'arbres : régions de Fulmar Creek et de Hoodoo, 17 820 arbres (15 145 $)
- relevés sylvicoles : dans tout le territoire Nisga'a (anciens blocs de coupe de Skeena Cellulose), 348 hectares (22 283 $)
- débroussaillement de routes et mise hors service : pour retirer du matériel d'exploitation forestière abandonné dans la zone de drainage Ansadagen (11 622 $)
- détection aérienne de la présence du dendoctrone du pin ponderosa : corridor de la vallée Tseax/Lava/Big Cedar et secteurs du territoire Nisga'a près de New Aiyansh (6 385 $)
- atténuation de la présence du dendoctrone du pin ponderosa : étude du taux d'atteinte sur le terrain — 10 jours (3 000 $); travail de compilation — 5 jours (1 500 $)

### ÉQUIPE D'EXÉCUTION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES

L'Équipe d'exécution du ministère des Ressources, la Direction des pêches et de la faune et la Direction des terres et des ressources travaillent ensemble à faire appliquer les procédures, les politiques et les lois Nisga'a relatives à la *Fisheries and Wildlife Act*, à la *Nisga'a Forest Act* et à la *Nisga'a Offence Act*. L'Équipe d'exécution du ministère des Ressources est composée de six employés.

Afin de protéger et de préserver les ressources naturelles de la région, l'Équipe d'exécution du ministère des Ressources du GNL collabore avec Pêches et Océans Canada (MPO) et le Service de conservation de la Colombie-Britannique afin d'assurer l'application de toutes les lois Nisga'a, provinciales et fédérales sur le territoire Nisga'a. Les agents des pêches fédéraux ont joué un rôle clé de conseil et de soutien dans l'application des lois Nisga'a relatives aux pêches. Durant la période de référence, plusieurs patrouilles conjointes Nisga'a/MPO ont été effectuées dans la région de la Nass. Le personnel d'exécution exerce une présence coordonnée et accrue sur le territoire Nisga'a, en adoptant une tenue et des logos uniformes, ainsi que des politiques, des procédures et des normes cohérentes. Les ministères et les organismes d'exécution restent en communication constante.

### PROGRAMME DE GESTION DES PÊCHES NISGA'A

K'alii Aksim Lisims (la rivière Nass) est l'un des réseaux hydrographiques les plus sains au monde et constitue un lieu de frai pour cinq espèces de saumon sauvage, de saumon arc-en-ciel et d'eulakane. Le GNL et le Canada gèrent la pêcherie de saumon de la rivière Nass afin de préserver la ressource, d'assurer l'approvisionnement du peuple Nisga'a et de soutenir une industrie de pêche moderne et durable.

Facilité par le Comité conjoint de gestion des pêches (formé de représentants du Canada, de la Colombie-Britannique et du GNL), le Programme de gestion des pêches Nisga'a utilise des tourniquets et d'autres technologies le long de la rivière Nass pour faire la surveillance et le marquage du saumon, recueillir des données et évaluer les stocks de différentes espèces dans la région de la Nass. Le GNL gère la pêche sportive d'espèces autres que le saumon en collaboration avec la Colombie-Britannique.

La signature d'un accord de financement budgétaire renégocié, en 2010, ainsi que la stabilité du Lisims Trust ont apporté une certitude à long terme pour les activités de gestion des pêches et d'évaluation des stocks menées par les Pêcheries Nisga'a. Durant la période de référence, plusieurs projets qui ne recevaient des fonds que de façon intermittente avant 2010 ont repris toutes leurs activités. Les Pêcheries Nisga'a ont mis en place 23 projets distincts, dans des domaines comme la surveillance des prises, l'évaluation des stocks, la recherche et le renforcement des capacités. Ces initiatives assurent la salubrité de la rivière Nass pour aujourd'hui et demain ainsi que la capacité de la région de la Nass de pourvoir aux besoins du peuple Nisga'a.

Les objectifs d'échappées de saumons quinnat, rouge, coho et rose vers la rivière Nass ont tous été atteints durant la période de référence. Cependant, la faible abondance du saumon kéta retournant dans la région de la Nass demeure préoccupante. Les Pêcheries Nisga'a ont encouragé le MPO à gérer les pêches de la Côte-Nord afin de réduire les effets sur le saumon kéta de la région de la Nass, de façon à ce que les stocks puissent se reconstituer. Elles travaillent actuellement avec le MPO à une stratégie de reconstitution complète des stocks de saumon kéta dans la région de la Nass.

**Saumons prélevés dans les pêches commerciales individuelles et communautaires**

| | ROUGE[1] | COHO[1] | ROSE[1] | KÉTA[1] | QUINNAT[1] | REVENU[2] |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 2001 | 51 427 | 12 068 | 75 820 | 1 078 | – | 637 000 $ |
| 2002 | 108 814 | 6 800 | – | – | – | 1 177 000 $ |
| 2003 | 114 572 | 13 672 | 14 075 | 23 | – | 1 326 000 $ |
| 2004 | 116 671 | 17 170 | 8 983 | – | – | 1 619 000 $ |
| 2005 | 82 679 | 12 585 | 2 361 | 577 | 857 | 956 000 $ |
| 2006 | 64 253 | 5 249 | 3 042 | 948 | 1 946 | 671 000 $ |
| 2007 | 33 624 | 6 372 | 3 688 | 697 | 2 435 | 484 000 $ |
| 2008 | 17 728 | 793 | 3 438 | 276 | – | 206 126 $ |
| 2009 | 45 542 | 10 406 | 20 895 | – | 1 597 | 624 000 $ |
| 2010 | 33 818 | 7 768 | 1 338 | 1 | 28 | 440 000 $ |

1 Prises individuelles. Nombre estimatif de prises dans les pêches commerciales individuelles et communautaires.
2 Revenu estimatif pour l'économie locale. Valeur estimative fondée sur le poids moyen annuel et le prix à la livre pour chaque espèce des pêches commerciales du secteur 3.

## UNE PÊCHE DURABLE CERTIFIÉE

La rivière Nass est reconnue mondialement pour sa salubrité. Les Pêcheries Nisga'a conservent le soutien du Sierra Club of Canada pour leur gestion des pêches de la rivière Nass. Durant la période de référence, le saumon rouge de la Nass a été certifié comme pêche durable par le Marine Stewardship Council (MSC). Cette certification de haute réputation témoigne de la gestion des stocks de saumons dans le cadre de l'Accord définitif Nisga'a.

## LE SAUMON QUINNAT DE LA NASS CONSERVE LE STATUT DE « STOCK SENTINELLE »

Durant la période de référence, le stock de saumons quinnat du haut de la rivière Nass a conservé son statut de « stock sentinelle » de la Commission du saumon du Pacifique, essentiel au Traité sur le saumon du Pacifique entre le Canada et les États-Unis. Grâce à cette reconnaissance, les Pêcheries Nisga'a ont reçu le deuxième de cinq versements annuels (totalisant environ 487 000 $) destinés à renforcer sa capacité à estimer l'abondance de ces populations de saumons quinnat essentielles. Une partie des fonds servira à soutenir le travail de décompte des saumons quinnat aux principales frayères (dont Meziadin, Kwinageese et Damdochax).

## RECHERCHE SUR LE SAUMON COHO

Les Pêcheries Nisga'a ont mené différents projets de recherche au cours de la période de référence dans le but d'améliorer l'évaluation du saumon coho dans la région de la Nass. Le programme d'évaluation du saumon coho de Ksi Ts'oohl Ts'ap (Zolzap Creek) a repris après une pause de sept ans. Durant la période de référence, des saumoneaux en dévalaison ont été marqués. Ce programme fournit des renseignements importants sur la survie et la récolte du saumon coho de la rivière Nass dans toutes les pêches de la Colombie-Britannique et de l'Alaska. Des relevés d'échappées des affluents du cours inférieur de la rivière Nass ont aussi été réalisés pour fournir des données servant à calculer l'abondance du saumon coho dans toute la zone du cours inférieur et le secteur côtier de la Nass. Au cours de la dernière année d'une étude de trois ans sur le saumon coho des cours médian et supérieur de la Nass, une technique d'enregistrement vidéo a été appliquée à une fascine de Sgasginist (Seaskinnish Creek) pour recueillir des données sur le rétablissement du saumon coho. Les fonds pour la dernière année du projet ont été assurés par le fonds de dotation du Nord de la Commission du saumon du Pacifique (75 000 $) et l'accord de financement budgétaire (20 000 $).

### RECHERCHE SUR LE SAUMON ARC-EN-CIEL DE LA RIVIÈRE NASS

Durant la période de référence, les Pêcheries Nisga'a ont réalisé, en collaboration avec la Colombie-Britannique, une étude à grande échelle sur le saumon arc-en-ciel d'été de la rivière Nass. Ce projet a été financé par la Colombie-Britannique (85 000 $) et le GNL (15 000 $). Les résultats de l'étude vont compléter 20 années de travail en collaboration et éclaireront les prochains rapports sur la situation du saumon arc-en-ciel d'été de la rivière Nass actuellement produits par les Pêcheries Nisga'a et la Colombie-Britannique.

### LISIMS FISHERIES CONSERVATION TRUST

Le Programme de gestion des pêches Nisga'a applique les normes les plus élevées de conservation et de protection de l'environnement afin de garantir un écosystème aquatique sain et productif pour les générations présentes et futures. Cet engagement est assuré, en partie, par le Lisims Fisheries Conservation Trust, administré par des fiduciaires nommés par le GNL et le Canada. Les recommandations du Comité conjoint de gestion des pêches sont prises en compte dans le parrainage des projets, programmes et activités qui appuient les objectifs du Fonds. Le Fonds appuie la conservation et la protection des espèces de poissons de la région de la Nass, facilite une gestion durable et soutient la participation des Nisga'a à l'intendance des pêches au profit de tous les Canadiens.

**Investissements du Lisims Trust**

| ANNÉE | VALEUR DE L'ACTIF NET[1] | DÉCAISSEMENT |
|---|---|---|
| 2001 | 13 720 000 $ | 0 $ |
| 2002 | 12 300 000 $ | 0 $ |
| 2003 | 12 210 000 $ | 0 $ |
| 2004 | 13 370 000 $ | 313 000 $ |
| 2005 | 14 860 000 $ | 600 000 $ |
| 2006 | 15 590 000 $ | 600 000 $ |
| 2007 | 15 650 000 $ | 550 000 $ |
| 2008 | 12 230 000 $ | 0 $ |
| 2009 | 14 390 000 $ | 550 000 $ |
| 2010 | 15 428 380 $ | 550 000 $ |

1 Valeur approximative de l'actif net (au 31 déc).

### GESTION DE LA FAUNE

Comme membre du Comité tripartite de gestion de la faune de la Nass, le GNL est cogestionnaire des espèces sauvages vivant dans la région faunique de la Nass, d'une superficie de 16 101 km². En vertu du Traité, l'orignal, la chèvre de montagne et le grizzli sont des espèces désignées pour lesquelles les Nisga'a doivent observer des allocations précises. Le Comité examine chaque année les données disponibles et fait des recommandations sur les niveaux de récolte autorisés et les allocations de récolte de ces espèces à l'intention des Nisga'a. La Colombie-Britannique utilise cette information pour fixer des niveaux de récolte autorisés et approuver le Plan annuel de gestion de la faune de la Nass. Dans le cadre de l'accord de financement budgétaire, la Colombie-Britannique verse 20 000 $ par année au GNL pour la gestion de la faune.

Le GNL a établi un système de permis pour gérer la récolte d'espèces désignées par les citoyens Nisga'a. La chasse et le piégeage d'espèces non désignées se poursuivent conformément aux pratiques traditionnelles et aux dispositions de la *Nisga'a Fish and Wildlife Act* et de ses règlements.

**« NOUS DEVONS PRENDRE SOIN DE CETTE TERRE — TOUS LES ANIMAUX ET CHAQUE RUISSEAU COULANT DANS LA VALLÉE — ET DE CE SOL SUR LEQUEL NOUS VIVONS, VOUS ET MOI. »** – Ayuukhl Nisga'a

## INFRASTRUCTURE

Durant la période de référence, les projets d'infrastructure suivants ont été entrepris sur le territoire Nisga'a :

**PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE LAX̲GALTS'AP :** En 2006, la Commission de financement des investissements a fourni des fonds au gouvernement du village pour la réfection de plusieurs kilomètres de route, notamment l'excavation de fossés et d'ouvrages de drainage, l'aménagement du sol de fondation et des travaux de pavage. La collectivité a mené à bien le projet et a présenté une proposition de financement au Canada, qui a remboursé la plus grande part du coût additionnel (approximatif) de 1,3 million de dollars.

**SALLE COMMUNAUTAIRE DE GIN̲OLX :** En décembre 2006, après l'incendie de la salle communautaire, le gouvernement du village a travaillé avec la compagnie d'assurances à atténuer les conséquences financières de cette perte et ses répercussions dans la collectivité. Avec l'aide de la Commission de financement des investissements, la construction d'une nouvelle salle a pu débuter; elle était largement achevée en janvier 2011. Les nouvelles installations sont un bien précieux pour la collectivité et continueront d'offrir un lieu polyvalent moderne pour les prochaines décennies. Coût total approximatif du projet : 13 millions de dollars.

**SALLE COMMUNAUTAIRE DE LAX̲GALTS'AP :** À la suite d'une évaluation structurale complète menée en 2005, il a été établi que cette salle ne pouvait plus servir à des fins publiques. Le gouvernement du village a lancé un processus de consultation publique et entrepris un programme de construction. Avec l'appui de la Commission de financement des investissements, qui a fourni la plus grande part du budget de 10 millions de dollars, la construction a débuté en 2010 et s'est poursuivie tout au long de la période de référence.

**MUSÉE NISG̲A'A :** La construction du bâtiment emblématique a débuté en 2009 et était achevée en grande partie à la fin de la période de référence. La Commission de financement des investissements a financé les travaux de conception et de construction pour ce très ambitieux projet. Il en résulte un bâtiment moderne et spectaculaire voué à la préservation et à la célébration de l'art, des artefacts, de la culture et du patrimoine Nisg̲a'a.

De plus, la Colombie-Britannique a entrepris des discussions avec le GNL au sujet d'améliorations futures au système de traitement des eaux usées de Lax̲galts'ap en vue de l'adjonction de la nouvelle sous-division de Greenville Creek.

## CAMÉRA WEB ROUTIÈRE

Durant la période de référence, une nouvelle caméra Web routière est entrée en fonction près de Lax̲galts'ap pour permettre aux conducteurs de connaître les conditions de la route et du temps avant de partir. La caméra, financée par la Colombie-Britannique, est située sur la route Nisg̲a'a 113, orientée vers l'est à partir du pont Greenville, à Lax̲galts'ap, secteur souvent touché par de fortes tempêtes hivernales et de nombreux cycles de gel et de dégel. Cette première caméra Web routière de la vallée de la Nass transmet aux résidants et aux fournisseurs commerciaux des données en temps réel sur l'état des routes, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées et plus sûres, surtout en hiver.

## GROUPE DE TRAVAIL STRATÉGIQUE DE LA RÉGION DE LA NASS

Le Groupe de travail stratégique de la région de la Nass (GTSRN) étudie des renvois et des processus en matière environnementale et expose sa position à leur sujet. Durant la période de référence, le GTSRN a étudié des dizaines

de renvois de la Colombie-Britannique et du Canada concernant des projets d'exploration minérale, des régimes fonciers, des tenures forestières, des permis environnementaux, etc. La participation du GNL à différents processus d'évaluation environnementale externes est aussi gérée par le GTSRN, notamment les projets de la mine Kitsaul, de KSM et de Syntaris Kinskuch Hydro, les groupes de travail sur l'évaluation environnementale du projet de ligne de transport d'énergie du Nord-Ouest, le Comité d'examen du développement minier régional du Nord-Ouest (Colombie-Britannique, mine Red Chris) et le Comité du Bureau des grands projets (projet de la mine Kitsault).

### LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE DU NORD-OUEST

Durant la période précédente, un groupe de travail nouvellement créé a été chargé d'élaborer un plan d'emploi, de formation et d'approvisionnement pour le projet de ligne de transport d'énergie du Nord-Ouest, qui comprend une ligne de transport de 287 kV de 335 km entre le poste Skeena (près de Terrace) et un nouveau poste à établir près de Bob Quinn Lake. Durant la période de référence, la British Columbia Hydro and Power Authority (BC Hydro) a reçu un certificat d'évaluation environnementale pour le projet de ligne de transport d'énergie du Nord-Ouest, qui traverse le territoire Nisga'a. La Colombie-Britannique a accordé le certificat après étude de l'examen environnemental mené par le Bureau d'évaluation environnementale de la province.

Les impôts locaux et provinciaux générés durant la vie utile du projet, estimés à 97 millions de dollars, comprennent les taxes à la consommation provinciales (10,9 millions de dollars), l'impôt des particuliers (9,6 millions de dollars), l'impôt des sociétés (1,7 million de dollars) et l'impôt foncier (75 millions de dollars) payé au gouvernement local. La phase de construction, d'une durée de trois ans, est censée créer en moyenne l'équivalent de 860 années-personnes en emplois à plein temps direct, alors que la phase opérationnelle devrait générer plus de 36 années-personnes pour toute la durée de vie du projet.

Le Bureau d'évaluation environnementale a conclu que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs importants, compte tenu des mesures d'atténuation et des engagements inclus comme conditions à la délivrance du certificat d'évaluation environnementale. Le certificat comprend 71 engagements que doit observer le promoteur à différentes étapes du projet. Parmi les principaux engagements :

- En collaboration avec le GNL, d'autres Premières Nations et le MPO, BC Hydro doit élaborer et appliquer un plan de compensation de l'habitat du poisson et un plan de compensation des terres humides.
- Au cours des opérations de bornage pour l'alignement définitif, BC Hydro doit veiller à ce que des relevés soient effectués afin de recenser les pistes empruntées par la faune, les trous de boue creusés par les ours, les minéraux à lécher, les cours d'eau, les mares, les terres humides ainsi que les communautés végétales inscrites à la liste rouge ou bleu.
- BC Hydro participera aux relevés terrestres d'orignaux et aux relevés aériens des orignaux et des chèvres.
- BC Hydro doit élaborer et appliquer un programme de surveillance de l'environnement.
- BC Hydro doit permettre au GNL et à d'autres Premières Nations de fournir un moniteur culturel ou de l'information culturelle propre aux sites en relation avec les secteurs à excaver.

Le projet doit aussi faire l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Conformément à l'entente de délégation environnementale entre le Canada et la Colombie-Britannique, l'évaluation environnementale fédérale a été déléguée au Bureau d'évaluation environnementale en application du paragraphe 17(1) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Le Bureau d'évaluation environnementale a préparé un rapport d'évaluation conjointe/rapport d'examen préalable à l'intention des décideurs. À la lumière du rapport, le Bureau d'évaluation environnementale a conclu que le projet n'entraîne pas d'effets importants, sous réserve de l'application des mesures d'atténuation et de l'exécution des engagements pris par le promoteur. Cependant, avant que le projet puisse être réalisé, le promoteur devra obtenir de la province les permis, baux et autres autorisations nécessaires.

### ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le Canada et la Colombie-Britannique mènent des évaluations environnementales de projets pouvant influer sur le territoire ou les intérêts des Nisga'a et consultent le GNL sur ce processus. Le GNL participe activement à ces

évaluations. Durant la période de référence, des évaluations environnementales ont été réalisées ou entreprises pour de nombreux projets, notamment la mine Kitsault, le projet hydroélectrique Syntaris, la mine Kerr-Sulphurets Mitchell et la ligne de transport d'énergie du Nord-Ouest. Pour chacun de ces projets, le groupe chargé des terres et des ressources, en collaboration avec le personnel de la faune aquatique et terrestre Nisga'a, a participé à des groupes de travail techniques chargés d'évaluer les répercussions environnementales et socioéconomiques des projets sur les citoyens et les intérêts liés aux traités de la nation Nisga'a. Dans l'évaluation environnementale de plusieurs de ces projets, la Colombie-Britannique et le GNL ont divergé d'opinion quant aux articles applicables du traité. Les parties demeurent résolues à poursuivre la discussion en vue de résoudre ces divergences.

Durant la période de référence, l'évaluation environnementale du projet de ligne de transport d'énergie du Nord-Ouest a été achevée et un certificat a été délivré pour ce projet en février 2011. Le GNL continue d'étudier les différents plans et permis requis du promoteur à mesure que progresse le projet.

## PROJET DE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE INDIVIDUELLE NISGA'A

Posséder un titre foncier offre la possibilité de générer du capital de développement économique. Les nations en développement et leurs citoyens sont freinés par leur incapacité à utiliser le titre de propriété de leurs terres comme levier pour générer des capitaux. Ce ne devrait pas être le cas pour la nation Nisga'a ou ses citoyens, affranchis de la *Loi sur les Indiens*. Or, des citoyens Nisga'a n'ont pu bénéficier de l'équité associée à leur maison et des villages Nisga'a n'ont pas pu utiliser leurs biens pour générer des capitaux. Le Projet de propriété foncière individuelle Nisga'a vise à corriger cette situation.

La propriété en fief simple sans restriction permettra aux citoyens Nisga'a, à titre de propriétaires fonciers, de solliciter une hypothèque auprès d'établissements de crédit sans devoir obtenir de garantie de la nation Nisga'a. La possibilité, pour les citoyens Nisga'a, d'utiliser leur résidence pour obtenir des capitaux, comme tous les autres Canadiens, sera une source importante de croissance économique, d'investissement et de prospérité. Pour soutenir cette initiative, le Canada a versé au GNL 577 000 $ en fonds ciblés.

Durant la période de référence, le GNL a continué d'élaborer des lois qui offriront aux propriétaires fonciers Nisga'a l'option de posséder une propriété foncière en fief simple, transférable sans restriction, inscrite au registre Nisga'a d'enregistrement des titres fonciers. Les lois suivantes ont été élaborées au cours de la période de référence :

- *Nisga'a Land Title Act*
- *Nisga'a Property Law Act*
- *Nisga'a Law and Equity Act*
- *Nisga'a Partition of Property Act*, et
- *Nisga'a Community Planning and Zoning Enabling Act*.

Le GNL a déterminé qu'il fallait appuyer les travaux de zonage que doit réaliser chaque village pour pouvoir bénéficier des dispositions de la *Nisga'a Landholding Transition Act*. À cette fin, une loi type sur le zonage a été élaborée pour aider les villages Nisga'a à concevoir des lois de zonage adéquates et un travail de planification a été amorcé dans le but de mettre au point un programme complet de formation et de soutien pour le personnel des gouvernements de village.

De plus, le GNL a jugé nécessaire d'élaborer une nouvelle architecture de base de données pour les titres fonciers ainsi que des systèmes administratifs assurant des titres sûrs et négociables pour les terrains résidentiels Nisga'a. À cette fin, un marché a été conclu avec International Land Systems.

## BUREAU NISGA'A D'ENREGISTREMENT DES TITRES FONCIERS

La nation Nisga'a est la seule Première Nation à utiliser le régime des terres Torrens en Amérique du Nord, et peut-être même dans le monde. Le régime Nisga'a d'enregistrement des titres fonciers du GNL consigne tous les dossiers relatifs aux intérêts sur des terres Nisga'a possédées en fief simple et est considéré comme le modèle de bonnes pratiques dans l'élaboration de nouveaux régimes de gestion foncière pour d'autres Premières Nations, tant au Canada qu'à l'étranger.

*Simutkws nuum̓, ii sgihl axy̓ookskw loom̓, wil adigwil nidixdidaḵdim̓*

*Nous favorisons la confiance et la compréhension par une communication efficace*

La Direction des communications et des relations intergouvernementales du gouvernement Nisg̱a'a Lisims s'emploie à améliorer les communications entre les membres du gouvernement, avec les citoyens Nisg̱a'a, les partenaires du Traité et le monde entier.

**« LA CAPACITÉ DE COMMUNIQUER — D'ÉCOUTER LES AUTRES — EST GAGE DE SURVIE POUR LE PEUPLE NISG̱A'A. NOUS COMMUNIQUONS PAR NOS CHANTS, NOS RÉCITS, NOS LOIS, NOTRE MODE DE VIE. »** – Ayuukhl Nisg̱a'a

## COMMUNIQUER AVEC LES CITOYENS

Le GNL est déterminé à maintenir des communications ouvertes, franches et efficaces. Lors d'assemblées extraordinaires, tenues tous les deux ans, le gouvernement fait rapport (en personne et par écrit) sur tous les domaines de gouvernance et secteurs de programmes publics. Chaque citoyen Nisg̱a'a a le droit d'assister aux assemblées extraordinaires et d'y prendre la parole. Les travaux sont diffusés sur le Web afin de permettre à tous les citoyens Nisg̱a'a d'y participer. Durant la période de référence, les participants à l'assemblée spéciale 2010 de la nation Nisg̱a'a ont tenu, pour la première fois, des ateliers dans lesquels ils ont pu discuter et dégager les questions d'intérêt dans une formule plus personnalisée qui a connu beaucoup de succès.

En plus d'organiser des assemblées extraordinaires bisannuelles, la Direction :

- publie le bulletin mensuel du GNL;
- assure la tenue et l'amélioration du site Web communautaire (www.nisgaanation.ca);
- élabore des sites Web pour les grands événements et en assure la tenue;
- diffuse les événements importants sur le Web;
- diffuse les actualités et l'information aux villages, aux centres urbains et aux institutions Nisg̱a'a, et
- assure la compilation et la tenue d'une galerie de photos des grands événements.

Durant la période de référence, le Ministère a joué un rôle déterminant de planification, de gestion et de promotion en prélude à l'ouverture du Musée Nisg̱a'a et aux festivités marquant le 10e anniversaire de l'Accord définitif Nisg̱a'a (11 mai 2011).

## COMMUNIQUER AVEC LE MONDE

La nation Nisg̱a'a ne vit pas en vase clos. Alors que certaines questions et initiatives sont propres aux citoyens Nisg̱a'a, d'autres ont des implications régionales, provinciales ou nationales. L'Accord définitif Nisg̱a'a est un traité novateur, dont la mise en œuvre est étroitement surveillée. Le travail de relations publiques de la Direction vise à faire comprendre le Traité au plus grand nombre. Pour ce faire, elle produit et diffuse des trousses d'information, des vidéos, des alertes médias, des communiqués de presse ainsi que des entrevues et collabore avec les partenaires du Traité (Canada et Colombie-Britannique) à la production du présent rapport.

## MESURES D'URGENCE ET PLANIFICATION

La Direction des communications et des relations intergouvernementales est aussi chargée des mesures d'urgence et de leur planification. Un Plan national d'intervention d'urgence et de continuité a été mis au point en 2005. Durant la période de référence, le GNL a fait une demande de fonds au Programme conjoint de préparation aux urgences de la Colombie-Britannique en vue de produire un plan de gestion des urgences actualisé afin de mieux préparer la nation Nisga'a à réagir dans différentes situations d'urgence. La demande a été approuvée et le GNL a soumis un plan provisoire à son personnel de direction. Les fonds totaux du projet s'élèvent à 25 214,55 $ (dont 15 000 $ en fonds partagés entre la Colombie-Britannique et le Canada, le solde étant assumé par le GNL).

*Dimt hugaẋam diyeeḿ t an de'entguḿ*

# *Notre gouvernance et nos services évoluent en fonction des besoins de nos gens*

Guidé par la culture Nisg̱a'a et les meilleures pratiques appliquées dans le monde, le gouvernement Nisg̱a'a Lisims s'emploie à améliorer la vie du peuple Nisg̱a'a. En partenariat avec les quatre gouvernements de village Nisg̱a'a, le GNL offre une large gamme de programmes et de services adaptés à la réalité culturelle dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement social, des services locaux et de l'accès à la justice.

**« IL NOUS REVIENT DE GARANTIR UNE VIE SAINE ET DE QUALITÉ DANS NOTRE MILIEU. POUR CELA, NOUS DEVONS NOUS ENTRAIDER ET NOUS MONTRER AIMABLES. »** – Ayuuk̲hl Nisg̱a'a

## CONSEIL DE SANTÉ DE LA VALLÉE DES NISG̱A'A

Le gouvernement Nisg̱a'a gère la prestation de services de soins de santé dans les collectivités Nisg̱a'a par l'entremise du Conseil de santé de la vallée des Nisg̱a'a (CSVN). Enregistré en vertu de la *Loi sur les sociétés*, cet organisme élu compte des représentants des quatre villages Nisg̱a'a et un représentant élu de la collectivité allochtone. Chargé d'établir et de maintenir des installations et de promouvoir les programmes médicaux et les programmes de soins de santé publics, le CSVN tient un centre de diagnostic à New Aiyansh ainsi que des cliniques satellites dans d'autres villages Nisg̱a'a, offre des services médicaux, des soins à domicile ainsi que des services de santé communautaire adaptés sur le plan culturel et administre les services de santé non assurés. Les citoyens Nisg̱a'a se sont dits très satisfaits des services de santé offerts sur le territoire Nisg̱a'a et considèrent le CSVN comme l'un des organismes de soins de santé les plus progressistes et efficaces parmi les Premières Nations du Canada. Le CSVN est financé par un investissement annuel de 1,3 million de dollars du Canada. Durant la période de référence, la Colombie-Britannique a versé au total 952 690 $ au CSVN.

## SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE DES NISG̱A'A

Grâce à des fonds versés par la Colombie-Britannique (2,2 millions de dollars) et le Canada (4,4 millions de dollars), le GNL offre des options de services pour la protection et le bien-être des enfants Nisg̱a'a en conformité avec la règle Ayuuk̲hl Nisg̱a'a ainsi que les lois et les politiques de la Colombie-Britannique. Ces services sont offerts par les Services à l'enfance et à la famille des Nisg̱a'a (SEFN), qui appuient les familles Nisg̱a'a par la promotion et l'application de Ayuuk̲. Avec des bureaux à New Aiyansh, à Terrace et à Prince Rupert, les SEFN offrent des services obligatoires (extension du droit sur la protection de l'enfance) et non obligatoires (services communautaires assurés par des bénévoles). Les SEFN fournissent des services de soutien aux familles axés sur les bonnes pratiques parentales et les soins de relève. Des ententes volontaires sur la garde d'enfants permettent aux parents de placer leurs enfants dans un foyer sûr et approuvé pendant qu'ils reçoivent des traitements médicaux ou une formation. Des ententes sur les besoins spéciaux garantissent des services de garde sûrs pour les enfants présentant des besoins particuliers. Les SEFN versent des allocations aux familles d'accueil d'enfants Nisg̱a'a. D'autres services sont offerts :

- le Family Group Conference Program [Programme de concertation familiale], lieu offrant un mode alternatif de règlement des conflits familiaux
- l'Infant Development Program [Programme de développement des jeunes enfants], service d'aide et de formation pour les parents d'enfants âgés entre 0 et 3 ans
- le Supported Child Care Development Program [Programme subventionné de développement des services de garde], service d'aide et de défense pour les enfants présentant des besoins particuliers.

De plus, les fonds excédentaires des SEFN servent à financer des ressources pour les programmes du GNL suivants :

- Programme des jeunes travailleurs
- Programme des loisirs
- Ateliers communautaires
- Services de soutien familial.

### PLAN D'EMPLOI DURABLE POUR LES NISGA'A

Durant la période de référence, le GNL a reçu 277 000 $ de la Colombie-Britannique pour créer un plan de travail propre à la nation Nisga'a. Le plan dégagera les priorités qui formeront le point de départ pour l'élaboration de politiques et proposera des possibilités d'éducation et de formation qui aideront les citoyens Nisga'a à se préparer à occuper un emploi satisfaisant et à participer à des activités économiques.

### OUVERTURE DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

Durant la période de référence, les résidants de Gingolx ont célébré l'ouverture du Centre de la petite enfance de Gingolx, nouvelle garderie de deux étages et de 24 places qui intègre la culture traditionnelle dans son programme et encourage la participation communautaire des parents, des chefs et des aînés. Le Centre offre un programme pour les jeunes enfants et les tout-petits (8 places accréditées) et un programme pour les enfants de 30 mois à l'âge scolaire (16 places accréditées). Le Centre fait la promotion d'une saine alimentation en proposant des aliments santé. Financé par la Colombie-Britannique (500 000 $) et le gouvernement du village de Gingolx (274 000 $), le nouveau centre intègre la culture Nisga'a dans la vie quotidienne des enfants à un âge où ils sont en plein apprentissage. La seconde phase du projet comprendra la construction d'un terrain de jeux, financée par le gouvernement du village de Gingolx.

### ACCORD DE FINANCEMENT BUDGÉTAIRE

Le Traité exige que les parties concluent un accord de financement budgétaire décrivant les rapports financiers entre elles. L'AFB détermine les fonds que le Canada et la Colombie-Britannique devront verser au GNL pour payer les programmes et les services gouvernementaux convenus et soutenir les activités de mise en œuvre du Traité. L'AFB fixe aussi les modalités, les conditions et les exigences de déclaration pour les transferts de paiement. Le Canada paie annuellement environ 60,3 millions de dollars comme mécanisme de financement global pour les programmes et les services financés par le gouvernement fédéral, notamment pour l'éducation, le développement social, la santé, des travaux, le gouvernement local et les pêches non commerciales. Pour sa part, la Colombie-Britannique verse 4 439 538 $. Tous les transferts fédéraux et provinciaux ont été effectués en temps voulu. Le Canada et la Colombie-Britannique peuvent aussi verser au GNL une aide additionnelle pour des programmes et des projets particuliers. Ces sommes sont indiquées dans les sections pertinentes du rapport.

L'actuel accord de financement budgétaire de la nation Nisga'a, signé par les parties le 26 février 2010, est en vigueur du 1er avril 2009 au 31 mars 2015.

### SERVICES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le GNL est déterminé à promouvoir l'établissement de collectivités Nisga'a saines et économiquement prospères, où les enfants, les jeunes et les adultes ont des rêves et des possibilités et ont accès à des programmes sociaux favorisant une bonne qualité de vie. Pour y parvenir, il doit développer les forces individuelles et familiales et donner accès à des services sociaux qui favoriseront l'autosuffisance. Les politiques sociales étant en constante évolution, le GNL suit les changements apportés au niveau provincial et veille à ce que ses politiques et ses services soient raisonnablement comparables à ceux que reçoivent les autres résidants de la Colombie-Britannique. Les programmes suivants sont financés dans le cadre de l'AFB :

- Besoins essentiels
- Soutien de la formation axée sur l'emploi
- Besoins particuliers
- Prévention de la violence familiale
- Aide financière aux tuteurs
- Services de soutien communautaire
- Soins aux adultes à domicile
- Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants
- Initiatives pour l'emploi
- Services communautaires de prévention

Durant la période de référence, l'allocation supplémentaire de décembre a été doublée pour tous les bénéficiaires de l'assurance sociale. Une prestation d'isolement mensuelle de 75 $ par dossier a été créée afin d'aider les bénéficiaires à payer les dépenses de déplacement (à Terrace) pour obtenir les biens et services répondant aux besoins essentiels.

### ACCÈS À LA JUSTICE

Le ministère de l'Accès à la justice du GNL s'emploie à inciter chaque citoyen Nisga'a à promouvoir la sécurité en misant sur les forces des personnes, des familles et des collectivités. Le Ministère favorise la prévention et le règlement des conflits en faisant mieux connaître la règle du Nisga'a Ayuuk et les lois canadiennes par les programmes suivants.

- Le Projet de la justice applicable aux Autochtones aide le système judiciaire à améliorer sa pertinence et son efficacité dans les collectivités Nisga'a. Il encourage la résurgence des pratiques traditionnelles Nisga'a dans le règlement des conflits, élabore des programmes substitutifs en ce qui concerne la dissuasion et la prévention, la déjudiciarisation, l'imposition des peines, la réhabilitation et l'incarcération et encourage la prévention du crime par des programmes d'information, d'éducation et de développement communautaire en collaboration avec les collectivités Nisga'a. (Soutien financier annuel de 74 718 $ payé par la Colombie-Britannique.)
- Le Programme Yuuhlimk'askw et le Programme de la justice pour les jeunes offrent des solutions de rechange adaptées sur le plan culturel en matière de justice et aident les collectivités Nisga'a à répondre efficacement aux questions ou aux besoins relatifs à la justice pour les jeunes. (Soutien financier annuel de 87 890 $ payé par le Canada.)
- Le Programme des services aux victimes de la vallée de la Nass offre des services de soutien affectif aux victimes d'actes criminels au cours de leur rétablissement et de leur participation au processus judiciaire. (Soutien financier annuel de 35 000 $ payé par la Colombie-Britannique.)

### REGISTRE DES LOIS NISGA'A

Le Registre des lois Nisga'a est accessible au public et se trouve dans les bureaux du GNL. Mis à jour régulièrement, le Registre contient 180 lois, règlements et modifications en vigueur, consultables sur le site Web du GNL : www.nisgaanation.ca. Durant la période de référence, le WSN a modifié ou remis en vigueur les textes suivants :

*Nisga'a Forest Amendment Act, 2010*
*Nisga'a Community Planning and Zoning Enabling Act In Force*
*Nisga'a Owner Application Procedures Regulation*
*Nisga'a Land Title Act*
*Nisga'a Law and Equity Act*
*Nisga'a Partition of Property Act*
*Nisga'a Property Law Act*
*Nisga'a Financial Administration Amendment Act, 2011*

### TAXE DE CONSOMMATION

Conformément à l'Accord définitif Nisga'a, l'exonération des taxes de consommation, sous la forme de décrets de remise, a pris fin le 1er juin 2008, pour tous ceux qui habitent sur le territoire Nisga'a et les citoyens Nisga'a vivant ailleurs au Canada. Les gouvernements perçoivent des impôts sur leur territoire afin de fournir des services et d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens. Durant la période de référence, le GNL et le Canada ont continué de débattre d'une question non résolue concernant les recettes fédérales relatives à la taxe de consommation et l'application de la taxe de revenus autonomes.

Une autre question en suspens concerne la mise en œuvre de la taxe de vente harmonisée par la Colombie-Britannique, qui nécessitait une renégociation des conventions fiscales entre le GNL et la province en rapport avec l'ancienne taxe sur les services sociaux. Durant la période de référence, le GNL n'a pas reçu de remboursement pour la portion provinciale de la TVH payée par le GNL et les gouvernements de village Nisga'a depuis la mise en œuvre de la TVH, le 1er juillet 2010, alors que les paiements de partage des recettes ont cessé le 31 mars 2011.

### IMPÔT FONCIER

Un régime d'impôt foncier sera appliqué au territoire Nisga'a à compter du 1er janvier 2013. Un examen préliminaire de l'impôt foncier et de ses effets sur les citoyens Nisga'a a été réalisé. Si le GNL tient compte de la *Provincial Property Taxation Act* (p. ex. utilisation des mêmes taux d'imposition et accès aux mêmes subventions pour les propriétaires d'habitation) et si la valeur imposable des habitations est de moins de 125 000 $, bien des propriétaires de maisons Nisga'a n'auront à payer que le taux minimum (350 $ pour le propriétaire moyen et 100 $ pour les aînés âgés de 65 ans ou plus). Le GNL n'a pas encore déterminé s'il administrera son propre impôt foncier ou s'il sera administré par la Colombie-Britannique. Le régime d'impôt foncier nécessite un examen plus complet, qui comprendra des estimations précises des recettes en comparaison du coût de mise en œuvre du régime, ainsi que des coûts annuels d'administration et de perception.

Durant la période de référence, des représentants du GNL et de la Colombie-Britannique se sont réunis pour examiner le modèle d'accord de coordination de l'impôt foncier de la Colombie-Britannique ainsi que la politique sous-jacente concernant l'impôt foncier et les évaluations foncières. Le GNL était d'avis que le modèle élaboré par la Colombie-Britannique pour d'autres Premières Nations convenait mieux aux secteurs urbains et pouvait ne pas être entièrement applicable à la nation Nisga'a. Le GNL prévoit proposer un modèle d'impôt foncier rural à la Colombie-Britannique au cours de la prochaine période de référence. Lorsqu'un accord de principe aura été conclu, celui-ci sera présenté au WSN. La mise en œuvre du régime d'impôt foncier pourra débuter par la suite.

### IMPÔT SUR LE REVENU

Comme pour la taxe de consommation et l'impôt foncier, les citoyens Nisga'a ne seront plus exonérés de l'impôt sur le revenu à compter du 1er janvier 2013. Durant la période de référence, le GNL, en collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC), a continué de donner des cours préparatoires sur l'impôt sur le revenu afin de renseigner les citoyens Nisga'a. Le programme enseignait aux participants comment remplir une déclaration d'impôt de base et expliquait les différents remboursements et crédits offerts aux personnes à faible revenu.

### FIDUCIE DE RÈGLEMENT NISGA'A

En vertu du Traité, le transfert de capital à la nation Nisga'a s'effectue durant 14 ans. Le GNL a élaboré un cadre de budgétisation des risques pour ces fonds : la Fiducie de règlement Nisga'a. Alors que les autres administrations élues planifient souvent sur un horizon de quatre ou cinq ans, l'objectif premier de la Fiducie de règlement Nisga'a est d'assurer une stabilité financière à la nation Nisga'a jusqu'à la septième génération.

**Valeur annuelle de la Fiducie de règlement Nisga'a (au 31 mars)**

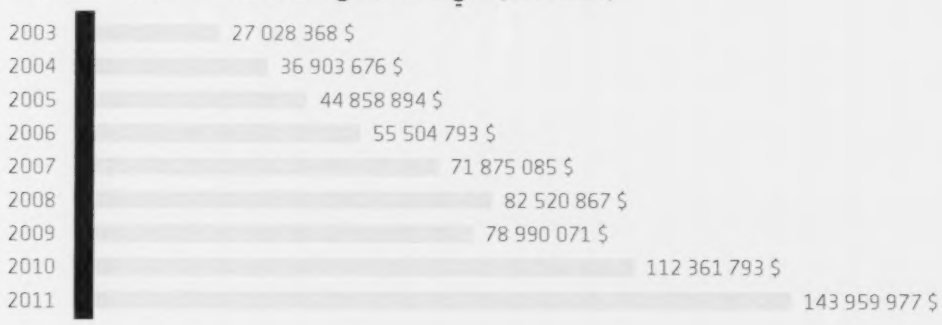

## LES JEUNES AU GOUVERNEMENT

De tout temps, les aînés Nisga'a ont choisi des jeunes et les ont entraînés à devenir des leaders dans leurs wilps (maisons) respectives. Conformément à cette tradition, le gouvernement Nisga'a continue de mobiliser et de former les dirigeants de demain. Le GNL est déterminé à améliorer l'accès des jeunes Nisga'a aux programmes et aux services en les invitant à participer à la prise de décisions du gouvernement en matière sociale et économique. Cette démarche s'accomplit par le Conseil consultatif des jeunes Nisga'a (CCJN). Chaque village Nisga'a et chaque centre urbain ont leur propre Conseil des jeunes, qui dépêche un représentant au CCJN de sept membres.

Durant la période de référence, en plus de participer activement aux travaux du gouvernement, les Conseils des jeunes Nisga'a ont facilité la participation des jeunes aux initiatives suivantes :

- Camp pour le développement du leadership dans le Nord (en partenariat avec l'Association pour la santé de la vallée des Nisga'a et le gouvernement du village de Laxgalts'ap)
- Dîner-réunion de « Rassembler nos forces »
- Programme de formation sur le Traité à Kitsault
- Stratégie d'emploi pour le marché du travail
- Projet de formation sur la construction de maisons en bois rond (financé par Service Canada par l'entremise de l'organisme Skeena Native Development)
- Programmes d'emploi et de formation relatifs à la ligne de transport d'énergie du Nord-Ouest

## GOUVERNEMENT NISGA'A LISIMS — TRANSPARENCE ET REDDITION DE COMPTES

Un des piliers d'une saine gouvernance est la capacité d'un gouvernement de maintenir la transparence et la reddition de comptes dans ses activités quotidiennes. La *Constitution de la nation Nisga'a* (Constitution Nisga'a), entrée en vigueur le 11 mai 2000, prévoit l'établissement du gouvernement Nisga'a Lisims, de chacun des quatre gouvernements de village Nisga'a et de trois centres urbains Nisga'a. La Constitution Nisga'a exige également l'adoption de lois Nisga'a, qui comportent notamment des dispositions relatives à la transparence et à la reddition de comptes dans le processus décisionnel gouvernemental et l'administration financière.

L'une des 180 lois adoptées depuis l'entrée en vigueur de l'Accord définitif, la *Nisga'a Government Act*, énonce les exigences relatives à la fréquence des réunions de différents organismes, comme le Wilp Si'ayuukhl Nisga'a (WSN), l'autorité exécutive du GNL, le Conseil des aînés et tous les autres comités de la Chambre du gouvernement Nisga'a. La *Nisga'a Government Act* met aussi à exécution le Code de conduite des membres, qui énonce les exigences que doivent observer chaque représentant Nisga'a élu ou nommé dans l'exercice officiel de ses fonctions.

Les normes d'administration financière du gouvernement Nisga'a sont comparables aux normes généralement acceptées pour les gouvernements au Canada. Les lois Nisga'a comportent des exigences pour les budgets, les rapports trimestriels, les rapports annuels et les vérifications des activités financières du gouvernement et des institutions publiques Nisga'a. La *Nisga'a Financial Administration Act* expose les exigences concernant la supervision, la gestion et le contrôle de toutes les questions financières de la nation, du gouvernement et des institutions publiques Nisga'a. La Loi prévoit des vérifications annuelles indépendantes des états financiers du gouvernement et des institutions publiques Nisga'a, soumises à l'examen des citoyens Nisga'a et consultables au site Web du gouvernement Nisga'a Lisims : www.nisgaanation.ca.

La nation Nisga'a rend aussi compte aux gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique des fonds versés par ces gouvernements et s'acquitte de cette obligation en présentant des rapports et des vérifications, chaque année ou au besoin.

## GOUVERNEMENT NISGA'A LISIMS — RÉSUMÉ DES DONNÉES FINANCIÈRES

Tous les montants figurent dans les états financiers consolidés et vérifiés du gouvernement Nisga'a Lisims (31 mars 2011) ou ont été calculés à partir de ces données. Tous les citoyens Nisga'a peuvent obtenir ces états financiers soit sur rendez-vous ou à www.nisgaanation.ca.

| ACTIF FINANCIER | 2011 | 2010 |
|---|---|---|
| Trésorerie et autres actifs courants | **30 898 133 $** | 45 056 693 $ |
| Autres créances à long terme | **439 381** | 417 953 |
| Montant à recevoir en vertu de l'accord financier Nisga'a | **60 887 403** | 79 230 331 |
| Montant à recevoir de la Commission de financement des investissements | **10 843 902** | 14 458 536 |
| Trésorerie désignée | **19 058 617** | 21 126 140 |
| Fonds fiduciaires affectés à des fins particulières | **127 204 918** | 108 512 583 |
| Placements dans d'autres entités | **2 084 591** | 2 269 564 |
| Total de l'actif financier | **251 416 945** | 271 071 800 |
| **PASSIF** | | |
| Dette bancaire et autres dettes à court terme | **21 174 602** | 26 262 743 |
| Dettes liées à la sylviculture | **1 033 984** | 973 170 |
| Dettes à d'autres entités | **2 415 621** | 1 805 560 |
| Revenus reportés de la Commission de financement des investissements | **33 244 207** | 38 711 965 |
| Dette remboursable liée au Traité | **27 628 891** | 36 624 943 |
| Dette à long terme | **4 150 040** | 2 897 388 |
| Total du passif | **89 647 345** | 107 275 769 |
| Actifs financiers nets | **161 769 600** | 163,796 031 |
| Éléments d'actif non financiers | | |
| Immobilisations | **24 706 017** | 16,480,218 |
| Autres éléments d'actif non financiers | **368 962** | 481,309 |
| Excédent accumulé | **186 844 579** | 180,757,558 |

| BILAN DES OPÉRATIONS ET EXCÉDENT ACCUMULÉ | | |
|---|---|---|
| **RECETTES** | | |
| Accord de financement budgétaire et financement connexe | **53 372 228 $** | 56 835 390 $ |
| Autres recettes | **13 096 655** | 11 641 239 |
| Revenu en intérêts lié à l'Accord définitif | **4 294 900** | 5 233 336 |
| Financement ciblé — AADNC | **2 408 545** | 4 399 613 |
| Total | **73 172 328** | 78 109 578 |
| Charges d'exploitation | **21 631 586** | 20 850 983 |
| Transferts et subventions pour dépenses courantes | | |
| gouvernements de village Nisga'a | **21 142 756** | 21 326 739 |
| Conseil de santé de la vallée des Nisga'a | **14 153 681** | 13 067 611 |
| Arrondissement scolaire 92 (Nisga'a) | **7 391 169** | 8 094 544 |
| centres urbains Nisga'a | **1 990 434** | 1 669 569 |
| Wilp Wilxo'oskwhl Nisga'a | **775 681** | 604 752 |
| Total | **45 453 721** | 44 763 215 |
| Total des dépenses | **67 085 307** | 65 614 198 |
| Excédent des revenus sur les dépenses | **6 087 021** | 12 495 380 |
| Excédent accumulé, début d'exercice | **180 757 558** | 168 262 178 |
| Excédent accumulé, fin d'exercice | **186 844 579** | 180 757 558 |

Ces deux cartes ne sont pas à l'échelle et servent à des fins d'illustration et d'information seulement.

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- De faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit ;
- D'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur ;
- D'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par les Gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique et de la Première Nation de Nisga'a et que la reproduction n'a pas été faite en association avec ces trois gouvernements.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, si ce n'est avec l'autorisation écrite de toutes les parties qui suivent :

- Le gestionnaire des droits d'auteur du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca
- Le gouvernement de la Colombie-Britannique, à www.cio.gov.bc.ca/cio/interllectualproperty/index.page
- Le gouvernement Nisga'a Lisims, 250-663-3000 ou www.nisgaanation.ca

www.aadnc-aandc.gc.ca
1 800 567-9604
ATS seulement 1 866 553-0554

QS-6312-000-FF-A1
ISSN: 1927-680X (Online)
Catalogue: R1-17/2011F-PDF

© Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère des Relations et de la Réconciliation avec les Autochtones de la C.-B et le gouvernement Nisga'a Lisims, 2013

This publication is also available in English under the title: Nisga'a Final Agreement — Implementation Report for 2010-11

**PUBLIÉ PAR :**

le gouvernement Nisga'a
New Aiyansh, Colombie-Britannique
www.nisgaanation.ca

la province de la Colombie-Britannique
Victoria, Colombie-Britannique
www.gov.bc.ca

le gouvernement du Canada
Ottawa, Ontario
www.aadnc-aandc.gc.ca